

## « Ateliers de prévention des conduites addictives et de résistance aux pressions sociales »

À destination de l'ensemble des classes de 4<sup>ème</sup> ou de 3<sup>ème</sup>  
(y compris SEGPA)

**Année scolaire 2017/ 2018**

## Présentation du projet

### Objectifs des ateliers

- Identifier les raisons qui peuvent amener à la prise de risques, interroger les représentations des élèves.
- Transmettre des outils de résistance à la pression du groupe. Identifier les moyens de pressions et savoir résister.

### Durée et organisation des ateliers

Le projet est destiné à l'ensemble des classes de 4<sup>ème</sup> ou de 3<sup>ème</sup> du collège (y compris la classe SEGPA). Les interventions seront réalisées au sein du collège **en demi-classe**.

Ces ateliers comprennent 2 interventions de 2 heures par demi-classe, soit 4 heures par demi-classe. **8 heures d'intervention par classe sont donc à prévoir.**

### Critères de recevabilité

- Le projet doit obligatoirement avoir un lien direct avec le Projet d'établissement et/ou avec un axe du CESC.
- Les familles devront être informées du projet.
- Chaque projet doit être transdisciplinaire et/ou interprofessionnel (enseignants, vie scolaire, équipe médico-sociale, ...).
- **Les ateliers sont réalisés en co-animation avec le(s) référents du collège.**
- En cas de validation de la candidature, le référent du projet s'engage à participer à la réunion préparatoire en octobre 2017 et à retourner au Conseil départemental l'ensemble des questionnaires et bilans d'évaluation complétés par les élèves et les membres de l'équipe éducative investis dans le projet.

### Calendrier prévisionnel

- Date limite de retour des candidatures\* : **30 septembre 2017**
- Réunion préparatoire organisée par le Conseil départemental : **mercredi 18 octobre 2017 à 10h**
- Démarrage du projet : **novembre 2017**

\* Formulaire en ligne à compléter

## Déroulement du projet

1. Participation obligatoire du référent-collège à la réunion préparatoire organisée par le Conseil départemental, en présence de l'association intervenante. Ce temps d'échanges permettra de présenter en détail les ateliers et d'arrêter les calendriers d'intervention.
2. Organisation d'une réunion d'information et de sensibilisation en direction de l'équipe éducative et de direction afin de présenter la méthodologie, recenser les personnes désirant s'impliquer dans le projet (enseignants, équipe médico-sociale, vie scolaire,...) et organiser la mise en œuvre de l'action.
3. Communication en direction des familles pour les informer de l'action.
4. Présentation du projet aux élèves au sein de chacune des classes du niveau retenu.
5. Mise en place des ateliers, entre novembre 2017 et mai 2018.

## Engagement mutuel

Dans le cadre de ce projet, le Conseil départemental prendra en charge les frais afférents aux interventions du professionnel spécialisé sur la thématique.

De son côté, le collège s'engage à :

- Participer à la réunion préparatoire organisée par le Conseil départemental,
- Mettre en place l'intégralité du projet,
- Respecter le calendrier prévisionnel,
- Accompagner et faciliter le déroulement des interventions menées par le prestataire extérieur,
- Retourner au Pôle Actions Educatives les questionnaires-bilan (*à destination des élèves et du référent-collège du projet*).